



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEC)/MED WG.190/10
25 juillet 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points Focaux du PAM

Athènes, 11-14 septembre 2001

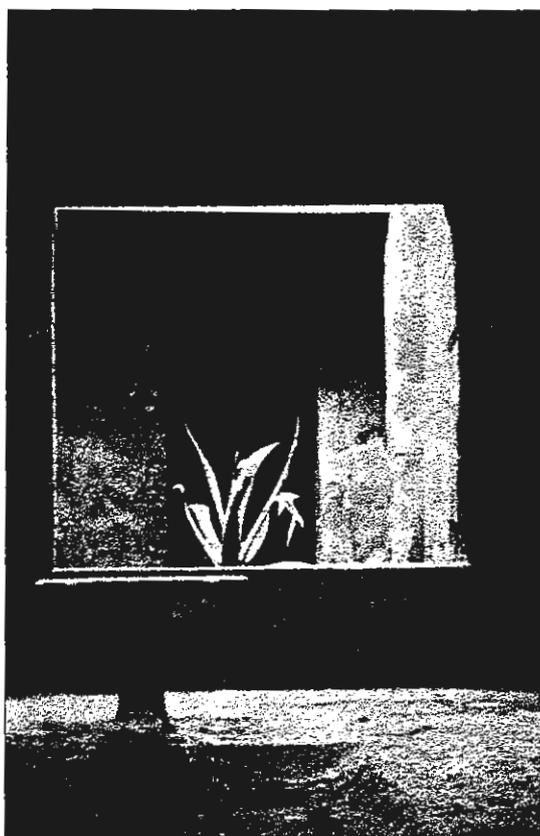
**PROGRAMME 100 SITES HISTORIQUES
RAPPORT D 'EVALUATION**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

100 sites historiques côtiers d'intérêt commun pour la Méditerranée

Programme 100 sites historiques

RAPPORT D'EVALUATION



Michèle Prats
Inspectrice Générale de l'Équipement
France

Jellal Abdelkafi
Architecte-Paysagiste DPLG Urbaniste IUP
Tunisie

Paris - Tunis

13 Juillet 2001

Ce n'est pas le passé lui-même qui nous domine (...), mais les images du passé. Celles-ci sont, souvent, tout aussi puissamment structurées et contraignantes que les mythes. Images et constructions symboliques du passé se gravent dans notre sensibilité, presque à la façon des informations génétiques. Chaque ère nouvelle se contemple dans l'imaginaire de sa propre histoire ou d'un passé emprunté à d'autres cultures. C'est là qu'elle met à l'épreuve son identité, son intuition d'un progrès ou d'un recul. Les échos grâce auxquels une société s'efforce de déterminer la portée, l'influence et la logique de sa propre voix, proviennent toujours de l'arrière – les mécanismes en jeu sont évidemment complexes et pétris d'un besoin confus, mais fondamental, de continuité. Aucune société ne peut se passer de l'antécédents."

In George Steiner : "Le Château de Barbe-Bleu"
Paris Gallimard. Collection folio/essais. 1973

"L'histoire entière de la Méditerranée : six à dix millénaires d'histoire dans un monde énorme à la mesure des hommes, disloqué, contradictoire, et surabondamment étudié par les archéologues et les historiens, c'est là une masse de connaissances qui défie toute synthèse raisonnable. Le passé méditerranéen, à dire vrai, c'est une histoire accumulée en couches aussi épaisses que l'histoire de la Chine lointaine.

Priorité aux civilisations

Si l'on veut à tout prix donner une rapide vision d'ensemble, il faut choisir un fil conducteur. Et pour en décider, le mieux serait d'interroger attentivement, au départ, la Méditerranée elle-même, la Méditerranée d'aujourd'hui, en cherchant quel peut être l'essentiel de sa vie présente, de son équilibre visible, et probablement de ses équilibres anciens. Sur ce points, la réponse sera rapide et sans ambiguïté. La Méditerranée, au-delà de ses divisions politiques actuelles, c'est trois communautés culturelles, trois énormes et vivaces civilisations, trois façons cardinales de penser, de croire, de boire, de vivre... En vérité trois monstres toujours prêts à montrer les dents, trois personnages à interminable destin, en place depuis toujours, pour le moins depuis des siècles et des siècles. Leurs limites transgressent les limites des Etats, ceux-ci étant pour elles des vêtements d'Arlequin, et si légers !

Ces civilisations sont en fait les seuls destins de long souffle que l'on puisse suivre sans interruption à travers les péripéties et les accidents de l'histoire méditerranéenne."

In Fernand Braudel : "La Méditerranée" Arts et Métiers Graphiques Exclusivité Flammarion Novembre 1986.

III. BILAN - DIAGNOSTIC

3.1. Le flou du concept

3.1.1. L'intitulé

3.1.2. La finalité de l'action

3.1.3. L'expression "site historique"

3.1.4. La notion "d'intérêt commun"

3.1.5. La liste des biens

- L'aspect quantitatif
- La répartition typologique
- Double regard international et responsabilité nationale

3.1.6. Le caractère d'authenticité et les critères de sélection

3.1.7. Les orientations méthodologiques

3.2. Les hésitations institutionnelles

3.3. Le financement de l'action

3.4. Prévisions budgétaires

Athènes, 3/8 Avril 1995

3.5. La dérive technique

3.6. L'insuffisance de contenu

3.7. L'inexistence du réseau

3.8. La personnalisation de l'action

3.9. L'insuffisante coopération multinationale

3.10. La remise en question

3. PROPOSITIONS POUR LA REORGANISATION DES INSTITUTIONS

3.1. Les scenarii institutionnels

3.2. La mobilisation des ressources humaines

3.2.1. La direction de l'institution :

3.2.2. Les experts permanents du programme

3.2.3. Les experts associés

CONCLUSION

ANNEXES

PREMIERE PARTIE : L'ETAT DES LIEUX

I. HISTORIQUE DU PROGRAMME

1.1. La Genèse

Le programme intitulé " 100 sites historiques " s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour la Méditerranée, issu de la Convention de Barcelone en 1976, où 16 des 18 pays riverains de la Méditerranée et la CEE décidèrent d'œuvrer ensemble pour sauver la Méditerranée.

Dans son préambule, la Convention soulignait la valeur exceptionnelle du patrimoine culturel méditerranéen ainsi que l'obligation de le sauvegarder face aux menaces représentées par la pollution, la surfréquentation touristique et l'urbanisation incontrôlée.

Les parties contractantes chargèrent le Programme des Nations Unies pour l'Environnement d'assurer le secrétariat et la mise en œuvre de cette convention.

En **Septembre 1985**, ces mêmes parties contractantes énonçaient, dans la déclaration de Gênes, les grands objectifs à atteindre et définissaient une série d'actions à mener, parmi lesquelles figurait " l'identification et la protection d'au moins **100 sites historiques** côtiers d'intérêt commun, sous réserve que cette liste reste ouverte pour permettre aux parties contractantes d'y ajouter les sites appropriés ".

Ainsi qu'on le voit dans cette filiation, cette action s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Les parties contractantes chargèrent l'ICOMOS d'élaborer les principes généraux ainsi que les critères de sélection aboutissant au choix des sites, et en **1987**, elles approuvèrent une **liste initiale de 100 Sites**.

En 1988, le bureau a défini des orientations générales. Il fut, recommandé notamment d'intégrer la protection des sites historiques à la planification et à la gestion des zones côtières et de ne pas s'attacher aux aspects techniques de la protection. La nécessité de susciter de nouveaux programmes de protection, une coopération régionale et un financement additionnel fut également avancée¹.

Au cours de la première rencontre des responsables des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen, qui s'est tenue à **Marseille, en janvier 1989**, un document intitulé " Orientations pour la connaissance, la sauvegarde, la planification et la gestion des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen a été établi et soumis à l'approbation des participants, qui ont ensuite souscrit à une " charte ". La nécessité d'une coopération régionale fut à nouveau soulignée, et l'établissement d'un réseau, dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, décidée.

¹ UNEP/BUR/31.

1.2.3 Le Secrétariat des 100 Sites Historiques

Ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, à partir de 1989, le Secrétariat de l'opération intitulée « 100 Sites historiques d'intérêt commun méditerranéen » était confié à la Ville de Marseille, qui en chargea l'Atelier du Patrimoine.

1.2.3.1. Le champ de compétence de l'Atelier du Patrimoine

En 1967, au cours d'une opération de terrassement pour la réalisation d'un complexe commercial situé au cœur de l'hypercentre de Marseille, l'entreprise est arrêtée par une découverte archéologique.

La ville antique gréco-romaine est mise au jour ; le port et les remparts sont dégagés et aménagés sous la forme d'un jardin archéologique d'environ 1 hectare.

Cette découverte fortuite a embarrassé les services techniques de la ville qui a constaté l'insuffisance de ses compétences dans le domaine du patrimoine. Pour y répondre, la Mairie a confié en 1975 une mission spécifique à Daniel Drocourt, architecte. La mission prenant de l'ampleur, la Mairie a créé en 1980, l'Atelier du Patrimoine, placé sous l'autorité directe du secrétariat général de la ville de Marseille.

Composé d'une douzaine de personnes, dont 5 architectes et 1 historienne, l'Atelier du Patrimoine a pour mission :

- d'établir l'Atlas archéologique et architectural de la commune
- de conseiller la direction de l'urbanisme en matière d'archéologie et d'architecture.

A ce titre, l'Atelier examine:

- les dossiers de permis de bâtir et de démolir,
- les certificats d'urbanisme
- les autorisations de voirie pour les façades commerciales et les enseignes
- les études préalables en matière de réhabilitation, restauration, reconstruction

Les avis et conseils de l'Atelier permettent à l'administration municipale de conduire une politique du patrimoine dont il convient de souligner la qualité.

La qualité est le fruit des compétences professionnelles de l'Atelier notamment en matière de :

- relevé architectural et d'analyse esthétique
- proposition de réhabilitation / restauration
- recherche documentaire et de représentation cartographique
- élaboration de documents de sensibilisation grand public (dessins, maquettes)

Quel enseignement peut-on tirer de cette aventure, fruit d'une découverte fortuite ?

- juridique, au titre du protocole ASP; il sous-traite le sous-ensemble "100 sites" à APMHI / Marseille qui le tient informé de ses activités en la matière.
2. Il peut confier les missions d'**expertise technique** à APMHI / Marseille pour les sites qui ne relèvent pas du sous-ensemble "100 sites", si le plan de charge et les moyens de ce centre le permettent.
 3. Le CAR / PAP est dégagé de toute responsabilité en matière de sites historiques pour le compte du PAM. Il peut toutefois être chargé par le CAR / ASP, sous couvert de MEDU, de sessions de formation en la matière.
 4. Les deux centres (Marseille et Split) s'interdisent d'intervenir directement dans les domaines des sites et établissements historiques autres que ceux qui leur sont dévolus.

Le 5 mars 1993, le Bureau réuni à Malte prenait une décision, qui on le notera est légèrement différente, avec effet immédiat, à savoir :

Sites et Etablissements Historiques

1. " 100 sites historiques " Marseille est responsable de tous les aspects scientifiques et de fond concernant l'intervention du PAM sur les établissements et les sites historiques.
2. CAR/ASP est responsable des aspects juridiques, en application du protocole, et dans leur mise en œuvre, il recherchera, chaque fois que cela sera approprié, l'appui scientifique des " 100 Sites " Marseille
3. La formation dans le domaine sera, comme c'est le cas depuis le 1^{er} Janvier 1994, de la responsabilité des " 100 Sites " Marseille, en coopération, lorsque cela sera approprié, avec CAR/ASP, en s'appuyant sur l'expérience acquise jusqu'à présent par CAR/PAP.
4. Le programme 1994/1995 doit refléter clairement cette répartition des compétences.

Cette décision amende les dispositions antérieures.

Elle aura des conséquence budgétaire, car elle entraînera un redéploiement d'activités au détriment du CAR/PAP¹

1.3. Le budget

Les rapporteurs n'ont pu obtenir aucun élément comptable de la part de l'Atelier du Patrimoine.

Les seules sources dont ils disposent sont les rapports d'exécution du coordonnateur du PAM et les comptes-rendus des réunions ordinaires des parties contractantes, pour la période antérieure à 1994. Par contre, le PAM leur a fourni le rapport de l'agent comptable du PNUE en date du 18 /10/98.

¹ IG3/4 du 15 Juillet 1993

Un peu plus tôt, la même année, un autre rapport ¹faisait état de **79 sites visités** ou assistés (ce qui représenterait environ 25 sites par an, ou 2 par mois), et **un réseau de 280 directeurs de sites créé**.

En 1994 et 1995, le coordonnateur s'est rendu 3 fois à Sfax, 2 fois à Tunis et Sousse, 2 fois en Grèce, à Beyrouth, Saïda et Byblos, en Turquie, et Italie.

2.2. Les réunions techniques et scientifiques

Le coordonnateur a apparemment participé à la plupart des réunions des groupes de travail, des comités techniques et scientifiques, des centres d'activités régionales et des réunions plénières des parties contractantes du PAM, ce qui représente environ trois à quatre réunions par an. A chacune de ces occasions, il a fait un point de l'état d'avancement du Programme : en l'absence de rapports de présentation ou de comptes-rendus d'activités, ce sont, en grande partie, les comptes-rendus de ces réunions établis par le Coordonnateur du PAM, et remis par Daniel Drocourt, qui nous ont permis de suivre le déroulement de l'opération.

Par ailleurs, le Coordonnateur des 100 Sites a participé, animé, contribué à l'organisation d'un certain nombre de réunions techniques :

- Responsables des sites, Thessalonique, Juin 1992
- Responsables de sites Maghrébins, Tunis, Juin 1993
- Comités Nationaux de l'ICOMOS, Marseille, Mai 1993
- Congrès International sur la maladie de la pierre, Juin 1993
- Réunion d'experts sur la protection du patrimoine archéologique sous-marin - Bodrum (Turquie), Avril 1993.
- Réunion d'experts sur l'établissement de plans permanents de sauvegarde (en coopération avec Malte) Juin 1994
- 1^{ère} réunion des points focaux " 100 sites historiques" Octobre-Novembre 1994

2.3. Les fiches descriptives

Les deux thèmes principaux retenus pour le suivi de l'opération ont été : la maladie de la pierre et le patrimoine sub-aquatique, dont les épaves.

En collaboration avec les responsables de sites, le Secrétariat du Programme 100 sites historiques a établi un fichier.

La fiche est intitulé : Etat de la Pierre .

¹ UNEP(OCA)/MED/WG.62/2, le 15 Mars 1993

C'est ainsi que sur les 4 citées dans le rapport précité¹,

- Brochures sur la méthodologie " Méthodes diagnostiques, base de donnée et intervention sur les sites historiques " (2 par an)
- Guide illustré du vieux Port de Marseille
- Traitement des façades de bâtiments , en collaboration avec l'ICOMOS

Une seule est spécifique, à savoir :

- Données photogrammétriques du patrimoine des régions sismiques

Auxquelles il convient d'ajouter les titres suivants :

- Actes de la première rencontre internationale des responsables des sites d'intérêt commun méditerranéen, Marseille Janvier 1989
- Etude sur le patrimoine archéologique sous-marin (édition française, décembre 1991, anglaise, 1993)
- Conserver ou détruire les sites archéologique (1994)
- Protection du patrimoine archéologique sous-marin en Méditerranée (1995)
- Conservation des sites archéologiques et la dégradation de la pierre (1995)
- Rapports sur la ville médiévale de Rhodes
- Rapport sur la médina de Sfax

2.6. Les actions de formation

Il n'a pas été possible de savoir exactement combien de stagiaires avaient été accueillis à l'Atelier du Patrimoine, ni à quelles dates. Dans les documents du PAM, on relève les informations suivantes :

- Un stage de formation de spécialistes du patrimoine a été organisé en 1991, accueillant des professionnels tunisiens, italiens, marocains, tunisiens et yougoslaves.
- L'atelier a reçu des stagiaires Albanais et Tunisiens en 1995
- Des cours de formation pour les architectes de pays méditerranéens ont été organisés sur la protection et la revalorisation, sans autre précision.²
- Une bibliothèque a été constituée

2.7. La coopération avec les autres organismes

La coopération avec l'UNESCO a été développée. Le coordonnateur a présenté au Bureau du Comité du Patrimoine mondial, les 4-9 Juillet 1994 à Paris, des fiches sur l'Albanie, Arles et Delos. Il a également participé à la XXIII^e session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Marrakech, du 29 Novembre au 4 Décembre 1999.

¹ MED I.G 3/3 du 15 Juillet 1993

² MED IG.3/3, MED WG.66/3.

3.1.2. La finalité de l'action

Dans la déclaration de Gênes, les Parties contractantes proposent comme sens de leur action commune, **la Protection**.

Mais dans les divers documents on peut noter que chacun l'interprète à sa façon : pour certains, il s'agit de préservation, pour d'autres de sauvegarde; La charte de Marseille donne priorité à la conservation (annexe 3. point 6). Le thème de la restauration apparaît ici et là.

Cette incertitude quant aux finalités du programme trouve son origine dans la référence aux documents suivants (annexés à la charte de Marseille) :

- La charte internationale sur la conservation et restauration des monuments et des sites (deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques (Venise 1964)
- La charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (ICOMOS Tolède 1986).

Ces deux chartes constituent un cadre conceptuel qui inscrit l'action dans une perspective conservatoire et qui privilégie les approches, les procédures et les méthodes des archéologues et des architectes des monuments historiques.

Elles sont sans aucun doute importantes, mais elles ne couvrent pas l'ensemble de la problématique. On aurait souhaité que référence soit explicitement faite à :

- La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. UNESCO 1972
- La recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites. UNESCO 1962
- La recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel. UNESCO 1972
- La recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leurs rôle dans la vie contemporaine. UNESCO 1976

3.1.3. L'expression "site historique"

le PAM a retenu l'expression "site historique" pour qualifier l'intérêt que les Parties contractantes portent au patrimoine culturel et naturel du littoral méditerranéen.

Cette expression est conforme à la charte de Marseille (1989), mais elle est inadéquate à double titre :

propositions faites par le PAM ne portent volontairement que sur un nombre limité de biens".

Au point 4, toutefois, on affirme que la liste reste ouverte : "bien au contraire, chaque site retenu doit être considéré comme tête de pont d'une action rayonnant sur la région et intéressant le plus grand nombre possible de sites satellites dont la mise en valeur sera un des effets réduits les plus positifs du protocole"

Mais à aucun moment **le protocole** ne dit comment les sites et a fortiori les sites satellites seront mis en valeur...

De même voit-on le coordonnateur des 100 Sites se féliciter de l'augmentation du nombre de sites concernés.¹

En effet, depuis la Charte de Marseille (1989), la liste des biens pris en considération par le PAM a été augmentée ; elle compte désormais 122 biens² dont :

- 58 sont également inscrits sur la liste du patrimoine mondial soit près de la moitié.
- 96 sont des biens culturels (79 %) et 26 sont des biens naturels et culturels (21 %)
- 88 sont des sites archéologique (72.1 %)
- 4 sont des monuments historique (3.3 %)
- 25 sont des ensembles urbains historiques (20.5 %)
- 5 sont des ensembles urbains historiques et traditionnels (4.1 %)

Cette liste actualisée appelle les commentaires suivants :

- **La répartition typologique :**

Comme l'indique la répartition en pourcentage selon la typologie, la majeure partie des biens à protéger est constituée par les sites archéologiques, c'est-à-dire les villes mortes, tandis que les ensembles urbains historiques et/ou traditionnels, c'est-à-dire les cités vivantes, ne sont représentés que pour moins du quart.

Cette répartition donne à penser que les parties contractantes accordent plus d'importance aux témoignages de l'histoire qu'aux faits de civilisation et aux pratiques culturelles qui en découlent. Cela n'a rien d'étonnant quant on consulte la liste des participants à la rencontre de Marseille : les invités sont en majeure partie des archéologues.

A l'analyse de la liste des biens, on constate :

- a - Le privilège aux témoignages de pierre :
Seulement 21 % des biens sont mixtes, c'est-à-dire œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Le privilège accordé aux témoignages de pierre a de quoi étonner quant on sait quelle attention le PAM accorde aux espaces naturels et aux paysages et à l'action de l'homme sur son environnement.

¹ WG 66/8 du 7 Mai 1993

² cf Annexe I Liste des sites historiques d'intérêt commun

l'examen continu et attentif des situations qui prévalent dans les biens qui sont déjà inscrits".

Peut-être conviendrait-il de rappeler la recommandation de l'Unesco concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (Paris 1972) dans laquelle on peut lire : "Chaque Etat devrait formuler, développer, appliquer, dans la mesure du possible et en conformité avec sa réglementation constitutionnelle et sa législation, une politique nationale dont l'objectif principal consiste à coordonner et à utiliser toutes les possibilités scientifiques, techniques, culturelles et autres en vue d'assurer une protection, une conservation et une mise en valeur efficaces de son patrimoine culturel et naturel" (article 3).

Sans aucun doute l'argument relatif à liste des biens est confus, pour ne pas dire démagogique. Une confusion apparaît entre les finalités opérationnelles d'un tel réseau, et la notion de notoriété, effective ou recherchée.

3.1.6. Le caractère d'authenticité et les critères de sélection

Les critères de sélection sont établis par référence à :

- La charte de Venise relative à la conservation et à la restauration des monuments et des sites
- La charte de Tolède relative à la sauvegarde des villes historiques.

Pour être inscrit sur la liste des 100 sites historiques de la Méditerranée littorale, le caractère d'authenticité est exigé de façon rédhitoire :

"Si les matériaux, les décors d'un monument ou d'un site, tout comme la forme urbaine, les relations des espaces de la ville, sa relation avec l'environnement naturel et sa vocation acquise au cours de l'histoire ont subi des altérations graves et irréversibles, le bien concerné, quelles que soient sa valeur historique et sa dimension culturelle, ne pourra être proposé".¹

La revendication d'authenticité relève d'une aspiration intellectuelle visant à la pureté des formes.

Elle traduit une idéologie de la conservation s'apparentant à la muséographie du réel, alors que les phénomènes de l'urbanisation et les mécanismes socio-économiques du tourisme ou de l'industrialisation rappellent que la survie du patrimoine culturel et naturel relève d'une démarche négociée sociale et politique.

Le caractère d'authenticité, tel qu'il est présenté dans la charte de Marseille, ne saurait avoir de portée pratique. Par contre, s'attacher à respecter « l'esprit du lieu » nous

WHC – 2000/Conf. 204/7. Paris 16 novembre 2000.

¹ Actes de la 1^{ère} rencontre des responsables de sites historiques, Marseille, janvier 1989, Charte de Marseille

La création d'un organisme spécialisé assurant la coordination est le type même de propositions qui se heurte, classiquement, aux prérogatives des administrations centrales chargées de la culture, de l'environnement et de l'équipement et aux attributions des collectivités locales. En matière de gestion d'un Plan de sauvegarde, l'expérience montre qu'il vaut mieux inviter les différentes parties prenantes, acteurs à des niveaux de responsabilité divers, à exprimer leurs points de vue et à agir dans le cadre d'une démarche de planification participative, décentralisée et déconcentrée.

D'une façon générale, il est préférable de demander aux autorités politiques de faire fonctionner les institutions existantes plutôt que de les inviter à créer de nouvelles structures.

En matière de coopération méditerranéenne, les responsables de sites, détenteurs du savoir et de l'expérience, sont invités à s'engager au **"travail en commun"** dans le champ de la connaissance, et en matière de sauvegarde et de mise en valeur. Pour ce faire, les responsables des « 100 sites » sont invités à établir :

- l'annuaire du patrimoine méditerranéen
- le bulletin des 100 sites historiques
- le répertoire des adresses professionnelles
- le glossaire multilingue pour les vocabulaires d'archéologie et d'architecture

Les responsables de sites sont invités à se réunir tous les deux ans et à manifester leur solidarité en lançant des appels au mécénat pour le patrimoine.

A la lecture de ces orientations, on peut se demander si la coopération méditerranéenne en matière du patrimoine est suffisamment réfléchie : travailler en commun suppose la formulation d'un projet mobilisateur qui attire les responsables de sites et déclenche leur solidarité.

En l'état actuel des choses, le programme des « 100 sites » se présente comme une liste de biens, sans doute de grande importance culturelle, chacun étant toutefois un cas spécifique. En bref, la problématique du patrimoine à l'échelle méditerranéenne n'apparaît pas clairement, et l'on est en droit de s'interroger sur la valeur ajoutée de ce programme : il ne suffit pas d'appeler à l'échange de connaissance et d'expérience pour déclencher la coopération, d'autant que la plupart des responsables de sites sont déjà engagés dans des institutions professionnelles internationales telles l'ICOMOS, ICOM, ICROM, etc... ou participent aux programmes de l'UNESCO et de l'ALESCO.

3.2. Les hésitations institutionnelles

Ainsi que nous l'avons vu plus haut¹ l'identification du projet et sa place dans la structure se sont précisés progressivement. Les hésitations ont également porté sur le

¹ Chapitre III, 3-1 le flou du concept, Chapitre I, 1-2 les structures institutionnelles

bien. Il est incontestable, malgré le caractère vague des informations (quant à l'identification des participants notamment), qu'un travail effectif important a été réalisé entre 1989 et 1994¹. Or, il apparaît que seule la ville de Marseille a contribué, pendant cette période à la mise en œuvre du programme, pour une somme et des prestations non identifiées. Cependant des évaluations ont été avancées.

Nous avons déjà relevé ² la référence à un protocole et à un premier versement de 50 000 \$ annoncé comme effectif en 1991 ³, mais dont nous n'avons aucune confirmation qu'il ait été véritablement effectué. Puis, dans le rapport financier de l'exercice biennal 1992-1993 ⁴, il apparaît, pour cette opération sur l'exercice 1992, une somme de 40 000 \$ approuvée, mais non versée, tandis que la contribution de la Ville, pour cette même période était estimée à 50 000 \$.

En 1993, 80 000 \$ ont été également approuvés, dont 40 000 \$ ont été alloués le 1/7/93. (ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'ils aient été effectivement versés) et la contribution de la Ville était à nouveau estimée à 50 000 \$. Dans de telles conditions, il est très difficile d'estimer le coût de revient d'une telle opération pour les deux parties prenantes (PNUE et Ville de Marseille).

Le renouvellement de l'opération a fait l'objet d'un contrat, allant du 1/08/1994 au 31/12/1996, prorogé au 31/01/98, et dont nous avons eu copie.

D'après ce document, le coût global pour 1994/1996 était estimé à 565 000 \$, dont 294 000 \$ à la charge de l'Atelier du patrimoine, couvrant les prestations en nature. Ceci est à rapprocher des éléments collationnés par ailleurs⁵ qui faisaient apparaître, pour les exercices 94/95 et 96, un budget approuvé de 60 000 \$, pour une contribution annuelle de la Ville de Marseille estimée, tantôt à 100 000 \$, tantôt à 83 000 Ecus.

Ce budget était censé couvrir les actions relatives à la protections et à la sauvegarde des sites de la liste, l'assistance technique et la formation/communication.

Le 16/11/94, une avance de 40 000 \$ était versée et le 11/08/94, une avance complémentaire de 20 000 \$, (en légère différence avec la somme apparaissant dans le rapport comptable, qui fait mention d'un versement total de 57 000\$.)

¹ Cf. Chapitre II - Activités

² Cf Chapitre I, 1-3 Le Budget

³ Rapport de la 7^{ème} réunion ordinaire IG2/4 du 11/10/91

⁴ MED IG3/Inf4 du 15 Juillet 1993

⁵ I/G 3/ 4 du 15 Juillet 1993 et WG 89/4 du 7 Mars 1995

3.5. La dérive technicienne

Lors de sa réunion de 1988 ¹ le bureau avait très clairement fixé les orientations à donner à cette action, en précisant de « ne pas s'attacher aux aspects techniques de la protection des monuments et des sites ». En effet, ces aspects, d'une part, relèvent, dans la plupart des pays, des Ministères de la Culture ou de leurs représentants, et d'autre part, de nombreux organismes pourvoient à la protection, l'échange d'expériences, d'informations et de formation sur ces thèmes (UNESCO, ICOMOS, ICROM, ALESCO, les divers instituts publics ou privés, les missions archéologiques, etc.). C'est ainsi qu'un réseau européen de professionnels des monuments historiques et des sites, l'IPAC, est en train de se mettre en place au niveau européen, avec, notamment pour objectif, de faciliter des coopérations Nord-Sud.

Or, sur les deux thèmes de travail retenus par les participants à la réunion constitutive de Marseille, en 1989, qui étaient :

- l'accueil des visiteurs
- la Conservation des matériaux et la maladie de la pierre.

si le premier correspond bien à la problématique du **développement durable** et constitue **un véritable enjeu** en Méditerranée. à savoir comment apprécier et optimiser l'apport des sites méditerranéens au développement économique et au bien être des populations, tout en préservant ce patrimoine et le mettant en valeur, pour le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures.

le second thème concerne essentiellement les techniques de la restauration.

A diverses reprises, le coordonnateur des 100 Sites a réaffirmé sa volonté de ne pas s'attacher aux aspects techniques. mais plutôt à la protection à travers la programmation et la gestion des zones côtières et mis l'accent sur la restauration et la « conservation contre les effets nuisibles des visiteurs » .

Mais, malgré ces déclarations d'intention, très rapidement, après la réunion de Marseille, les deux thèmes principaux du programme sont apparus comme :

- la conservation des matériaux et la maladie de la pierre
- La préservation du patrimoine sub-aquatique, y compris les épaves

Tandis que la problématique du tourisme était évacuée, ou abordée en des termes on ne peu plus généraux.

L'apparition de ce nouveau thème prioritaire,² le patrimoine sub-aquatique, à nouveau très technique et très spécialisé, et qui a fait l'objet de parutions et de colloques, a surpris les rapporteurs, bien qu'ils comprennent le rôle important que joue ce patrimoine dans la connaissance des relations intra-méditerranéennes et des anciens flux

¹ UNEP/BUR/31 déjà cité

² On le voit apparaître comme deuxième axe prioritaire en 1992, WG40/2 du 16/01/92

3.6. L'insuffisance de contenu

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut¹, l'Atelier du Patrimoine a réalisé une centaine de fiches, dont le contenu est très inégal.

La fiche-type et le fichier appellent les commentaires suivants :

- la fiche ne permet pas l'identification de tous les biens de la liste compte tenu de la diversité typologique : si elle permet d'identifier peu ou prou un site archéologique ou un monument historique, elle ne permet pas l'identification d'un espace naturel, d'un paysage ou d'un ensemble urbain.
- l'intitulé de la fiche "Etat de la Pierre" est inapproprié ; il s'agit en fait, d'une fiche d'identification qui fournit des informations sur différentes rubriques, très diverses.
- la thématique affichée étant contraignante, les rédacteurs du fichier ont parfois préféré établir des notices historiques à caractère descriptif général.

Le fichier contient donc deux types de documents : une fiche et une notice.

En conclusion, on peut dire qu'à la lecture de la fiche et du fichier, on prend connaissance du patrimoine à protéger ; mais on ne saisit pas clairement la nature du problème que pose le bien ni ce qui est attendu du Plan d'Action pour la Méditerranée. Le Secrétariat du programme a sans doute été conscient du caractère trop général du fichier, puisque les dernières fiches mises à jour (France, Malte, Turquie, Tunisie) sont nettement mieux documentées et plus explicites.

En bref, tout donne à penser que la finalité de ce fichier aurait mérité d'être énoncée dans un préalable méthodologique, afin que les responsables des sites, membres du réseau, puissent apporter une **contribution problématisée**.

Seule l'identification des problèmes permet de construire une problématique d'intervention – un plan d'action – qui contribue à resserrer les liens professionnels entre les responsables de biens et à élaborer un consensus politique entre les autorités.

Au delà de la documentation historique, la finalité du fichier est de rechercher la solidarité professionnelle et le consensus politique sur le Plan d'Action.

A côté des fiches, ont été publiées certaines études à caractère scientifique, et des rapports à contenu plus directement opérationnel ont été élaborés.

- Les études ont généralement un contenu très scientifique¹, elles ont été confiées à des spécialistes, et sont des compilations d'études antérieures faisant le point de la

¹ Chapitre II, 2-3 Les fiches

Ainsi que nous l'avons déjà relevé, le Conservateur de Pompeï¹ ignorait tout de ce programme. En Tunisie, les responsables de Sousse, et de l'Institut du Patrimoine², pas plus que le Conservateur du site de Carthage, n'avaient eu connaissance de réunions intra-maghrébines, qu'ils appellent pourtant de leurs vœux. Ce dernier nous a confirmé que « depuis Marseille, il ne s'est rien passé, alors que cette initiative avait suscité de grands espoirs », et il affirme n'avoir jamais eu à connaître de la fiche...³ : L'essentiel des relations, lorsqu'elles ont eu lieu, ont été, apparemment, menées bi-latéralement entre le Coordonnateur de l'opération et chaque gestionnaire de site.

Quant au « réseau » proprement dit, **il n'existe pas**, puisque les différents membres censés en faire partie ignorent tout les uns des autres, et n'ont pas le retour de l'information, lorsqu'ils l'ont fournie. Il n'y a eu d'autre circulation de cette information, sinon succinctement, qu'à l'occasion des réunions du PAM, de deux rapports à l'UNESCO, ou des réunions techniques, mais alors sur un champ très restreint.

Sous couvert d'inventaire, une exception semble devoir être faite en ce qui concerne la Grèce, sur la maladie de la pierre, mais il faudrait étudier dans ce cas la valeur ajoutée par rapport aux autres actions engagées dans le cadre des coopérations bilatérales, notamment par l'Ecole Française d'Athènes.

Il a néanmoins été très souvent souligné par nos interlocuteurs, que le colloque de Marseille répondait à un véritable besoin (coopération interrégionale, échange d'informations, soutien politique et technique à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine). Nombreux sont ceux qui souhaitent voir **l'opération poursuivie, mais sur de nouvelles bases**.

Nous avons, par ailleurs, constaté que l'opération « 100 sites » était très peu connue, en dehors de ceux qui en avaient directement bénéficié ou qui avaient été associés à l'élaboration du Programme. Ainsi, ni le Conservateur de Pompeï, ni le responsable du programme Eumédis⁴, ni la nouvelle directrice adjointe du Centre du patrimoine Mondial⁵, ni la nouvelle responsable au Ministère de l'Environnement⁶, n'en avaient entendu parler. Il est vrai que les fonctionnaires changent de poste, mais le rôle d'un réseau est justement d'informer et de se tenir à jour.

Quant à l'implication des élus locaux, nous n'avons, en dehors de la Mairie de Marseille, que peu d'éléments nous permettant de l'apprécier⁷. Il nous a cependant été affirmé qu'en 1993, le Maire de Salonique s'est vigoureusement opposé à la proposition de confier à l'Atelier du Patrimoine un projet d'étude de secteur sauvegardé.

¹ Cf Annexe 4-5 Entretien avec M. Pietro Guzzo

² Cf Annexe 4-6 Entretien avec M. Abdoulaziz Daoultali

³ Cf Annexe 4-1 Entretien avec M. Nabli

⁴ Cf Annexe 4-10 Entretien avec Mme Ilhan Montacer

⁵ Cf Annexe 4-3 Entretien avec Mme

⁶ Cf Annexe 4-9

⁷

Mais cela démontre d'une part, qu'une opération de ce type ne peut être menée de façon totalement administrative, et qu'une implication personnelle du ou des chargés de mission est inéluctable, et d'autre part que l'on ne peut attendre d'une seule et même personne d'être à la fois un homme de terrain, un spécialiste technique, un animateur de réseau et un responsable administratif et financier.

3.9. L'insuffisante coopération multinationale

Ainsi que nous l'avons souligné, les actions menées l'ont été essentiellement dans une relation bi-latérale avec l'Atelier du Patrimoine de Marseille. Le coordonnateur de l'action a d'ailleurs incité les différents pays à passer à la co-opération bi-latérale¹, ceci n'a rien de choquant, mais il ne faut pas perdre de vue que nous nous situons dans un contexte multilatéral, dont la coopération bi-latérale ne doit être qu'un éventuel complément, mais non un substitut.

L'un des objectifs fixés lors de la réunion de Marseille était la mise en œuvre de la **coopération internationale et la mobilisation des crédits multinationaux**. Ceci a été rappelé à plusieurs reprises dans les comptes-rendus de réunion du PAM.

Ce que l'on doit attendre d'un projet de ce type est justement d'aider les pays et les gestionnaires de sites à monter des programmes de financement, dans un cadre européen. Le responsable d'un tel réseau doit être un facilitateur. Il doit diffuser l'information, coordonner les projets de financement, voire aider à les monter. Or, cela, apparemment, n'a pas été le cas, alors qu'il y avait une masse importante de crédits disponibles, et qui entraient totalement dans la problématique des 100 sites. C'est ainsi qu'entre pays européens, il était possible de mobiliser des crédits dans le cadre des programmes Interreg et Leader. En ce qui concerne la coopération Nord Sud, c'est surtout le « SMAP » et Euromed Héritage qui pouvaient intervenir.

Daniel Drocourt, qui a de nombreuses relations avec différents organismes internationaux, était particulièrement bien placé pour faciliter le recours à des crédits multinationaux et notamment européens. Il ne l'a pas fait, ou du moins très peu. Il est fait mention dans une lettre à Lucien Chabason,² d'une participation très active à MED URBS. Renseignements pris, l'Atelier du Patrimoine, en 1995, a aidé au montage de deux dossiers, Sousse et Tripoli du Liban.

Mais, du fait de son implication personnelle, en tant qu'expert individuel, au sein des différents programmes européens, Daniel Drocourt n'a pu ni aider au montage, ni soutenir la candidature d'opérations relevant des 100 sites, d'une part par manque de temps, et d'autre part, déontologiquement, par risque de se trouver en situation de conflit d'intérêt.

C'est le cas notamment du programme Euromed Héritage, pour lequel Daniel Drocourt est évaluateur, pour les deux phases.

Une allusion à un rôle d'information, menée conjointement avec le MEDA, figure dans la même lettre¹. Ce point sera élucidé lors d'une rencontre d'un rapporteur avec

¹ WG66/8 du 7 Mai 1993

² Cf Annexe 5

3.10. La remise en question

Bien qu'adopté par les parties contractantes, ce programme n'a pas rencontré que des adhésions.

Au sein de la partie française tout d'abord, les représentants du Ministère de la Culture, notamment, influencés peut-être en partie par le point de vue des archéologues, en écho à des rivalités locales, et la Section Française de l'ICOMOS, sont très critiques vis-à-vis de l'action menée par Daniel Drocourt. Les reproches qui lui sont faits sont un manque de professionnalisme, une rétention de l'information, une trop forte personnalisation de l'action, une récupération du travail d'autrui et un mélange des genres. Mais surtout, c'est le manque de suivi et l'incapacité à fournir des comptes-rendus d'activité qui ont indisposés les dirigeants d'ICOMOS France et d'ICOMOS International.

La question a été posée, par certains, de l'ancrage d'une problématique de protection du patrimoine historique au sein du PAM, pour d'autres il s'agit plutôt de réorienter l'action, et de la confier à une autre structure, c'est notamment le point de vue des ministères des Affaires Etrangères et de l'Environnement, qui se déclarent favorable à la poursuite de l'opération sous une autre forme.

A diverses reprises, certaines délégations (Espagne, Italie, Syrie)¹ ont fait état de leurs interrogations quant au bien fondé de l'opération (ne vaut-il pas mieux la confier à l'UNESCO ?), et à son caractère très technique, trop axé sur les sites archéologiques et pas suffisamment sur les centres anciens, l'accueil touristique ou l'environnement.

Les problèmes budgétaires n'ont pas été étrangers à la remise en cause du programme : après les difficultés vécues lors de l'exercice 1992, il a été nécessaire de réorienter les budgets et de procéder à des coupes drastiques, bien que deux délégations se soient au contraire prononcées pour un renforcement du programme. En conséquence, à Malte, en Octobre 1999, le représentant italien a demandé d'écarter les projets qui n'étaient pas essentiels, et pour ce faire de procéder à une évaluation.

Or, malgré leurs nombreuses demandes, ni le Coordonnateur du PAM, ni l'agent comptable du PNUE², et en dépit d'un protocole très précis, ne purent obtenir de compte rendus d'activité périodiques ni de justificatifs comptables concernant les sommes avancées. Ceci a entraîné un premier audit (rapport d'auto-évaluation) de la part du PNUE, la conclusion de l'évaluateur était la suivante :

« The Project coordinator and Deputy Coordinator, well versed in the substance of the project, do not have the administrative and financial knowledge, or the organisational skills required to handle the project, therefore crating a discrepancy

¹ WG 66/CRP2, Malte 27/30 Octobre 1999, Damas 31/10/00

² Fax de Lucien Chabason, du 23/10/96, Fax de M. Tissot (MAP) à M. Ortega (UNEP) du 09/10/98 précisant notamment « As you know, we have been repeatedly and continuously for the past year through faxes, telephones, as well as personal contact to get from M. Drocourt a Terminal Report as well as the list of outputs under the above project, without any succes... »

DEUXIEME PARTIE :

LE DEVENIR DU PROGRAMME

1. L'HYPOTHESE DE LA CLOTURE DU PROGRAMME

La clôture du programme, en raison du fonctionnement décevant du Secrétariat, contenterait sans doute ceux qui n'ont pas été convaincus de l'utilité d'une activité à prédominance culturelle dans un plan d'action relevant de problématiques environnementales. Dans cette perspective, il serait nécessaire d'éliminer les activités non essentielles... La conclusion apparemment logique consisterait à passer la main à l'UNESCO/Centre du Patrimoine Mondial, ce qui aurait pour avantage de respecter la division fonctionnelle des institutions.

Les rapporteurs ont montré que la mission du Centre est conservatoire : protéger les biens culturels de valeur universelle exceptionnelle ; elle est fondamentalement différente de celle du PNUE qui recherche la protection des biens culturels, quelle que soit leur valeur – exceptionnelle, remarquable, quotidienne – et leur intégration au paysage méditerranéen, à travers un Plan d'Action fondé sur les méthodes de la planification participative.

En bref, le transfert du programme – sous réserve qu'il soit accepté - à l'UNESCO/Centre du Patrimoine Mondial - ne servirait pas nécessairement les intérêts de la Méditerranée et déjugerait les parties contractantes à la convention de Barcelone. De plus, le Centre ne cache pas son impuissance face à la multiplicité des sites à protéger à travers le monde, et à l'étendue des problèmes, notamment face aux grands conflits¹.

Les rapporteurs, qui ont évalué sévèrement le fonctionnement du Secrétariat, ont par ailleurs considéré que le programme 100 sites historiques a démontré l'importance du patrimoine culturel dans la problématique méditerranéenne.

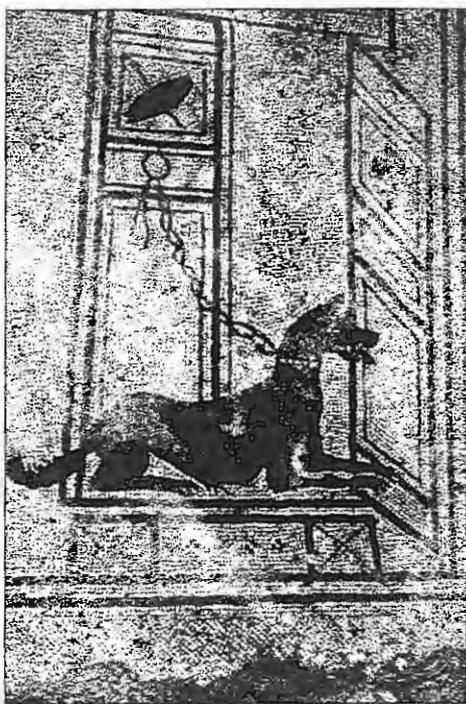
Pour l'ensemble de ces raisons, le rapporteurs se prononcent pour la poursuite du programme sous réserve d'une réorientation.

¹ Cf. Annexe 4-3, Compte rendu d'entretien avec Minja Yang, directeur adjoint Unesco/ Comité du patrimoine mondial. 11 juin 2001



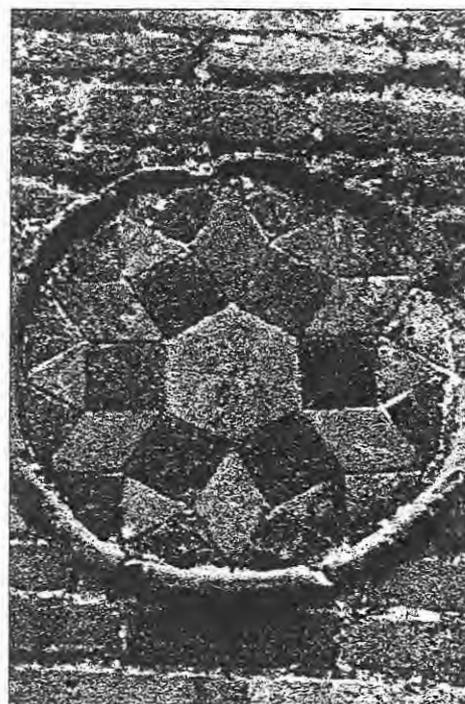
Parking officiel du site archéologique de Pompei

Photo prise après la fermeture du site qui ne montre donc pas l'embouteillage des véhicules qui entrent ou sortent ni le désordre de la circulation sur les routes limitrophes.



Pompei

Seuil d'entrée d'une villa ; mosaïque montrant le chien gardien du foyer



Pompei

Détail d'un parement de mur

La mise en parallèle de la photo du parking et celles des détails de mosaïque et d'architecture d'une villa de Pompei a pour intention de souligner la laideur des aménagements aux abords du site et la splendeur des vestiges archéologiques.

Les rapporteurs considèrent qu'une attention particulière doit être accordée à l'accessibilité, à l'accueil des visiteurs, la réservation préalable pour éviter les mouvements de foule et limiter le nombre des visiteurs à la capacité du site, autant de conditions d'une bonne intégration du patrimoine à son environnement et d'une exploitation économique respectueuse des vestiges archéologiques.

La notion d'identité, formulée au pluriel, pour rendre compte de l'interpénétration des grandes civilisations, n'a d'intérêt que dans la mesure où elle renvoie au rôle que le patrimoine tient ou peut tenir dans la vie contemporaine.

La Méditerranée – eu égard à ses identités – est un ensemble singulier à l'échelle de la planète – "un microcosme" – qui entend continuer à jouer un certain rôle dans le procès de globalisation/mondialisation.

2.3. Les critères de sélection :

La sélection des "sites historiques" a été faite en 1989 sur la base de critères similaires à ceux de la convention du patrimoine mondial sans que référence ne soit faite aux finalités du PAM. Les rapporteurs considèrent nécessaire la révision des critères afin de bien délimiter les démarches de l'UNESCO et celle du PNUE.

La démarche de l'UNESCO, selon la convention du patrimoine mondial, vise **la protection en soi** des biens culturels et naturels considérés comme étant de **valeur universelle exceptionnelle**. Sur la base de critères et de conditions d'authenticité ou d'intégrité, sont sélectionnés "les biens inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité toute entière". Le but du comité du Patrimoine mondial n'est pas de "protéger tous les biens importants, de grande valeur ou intérêt, mais seulement un certain nombre des plus exceptionnels d'entre eux dans une perspective internationale" ¹

La démarche du PNUE / PAM, selon la charte de Marseille, vise **la protection, dans leur environnement**, des biens culturels et naturels, non pas comme "objets rares de la construction humaine (mais) comme inestimable témoignage de l'identité culturelle de la Méditerranée"

La convention du patrimoine mondial et la charte de Marseille relèvent de logiques différentes :

- L'UNESCO développe une idéologie de la conservation conforme en cela au discours fondateur de René Maheu sur la civilisation de l'universel ²
- Le PNUE / PAM développe une idéologie de la solidarité et de la participation dans l'espace et dans le temps, conforme en cela au discours sur le développement durable³.

¹ "Orientation devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial"

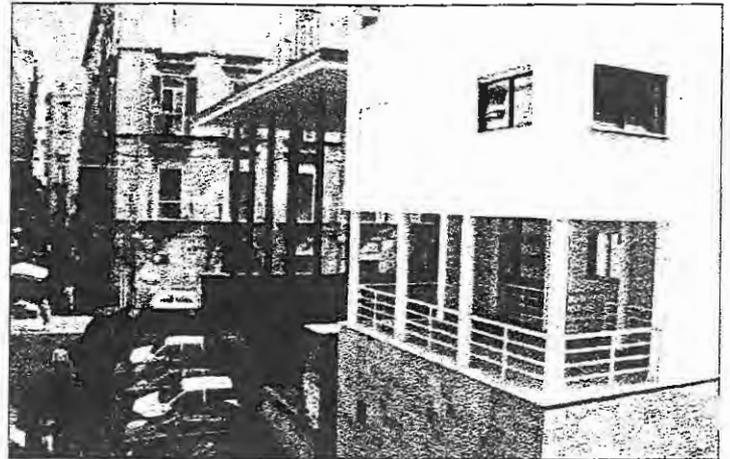
UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial 1999

² René Maheu "La civilisation de l'universel. Inventaire de l'avenir". Paris Laffont Gonthier 1966.

³ "Malgré leurs différences politiques, économiques et culturelles les Méditerranéens ont compris l'urgence d'une **action concertée** pour freiner la dégradation de leur cadre de vie" Michel Battisse "Un plan Bleu pour les méditerranéens; de la réflexion à l'action" 1998.



*Habitat populaire dans un quartier
Ancien de Naples*



*Naples
Intégration d'équipements moderne dans le tissu ancien*



Ville ancienne de Naples et patrimoine architectural du XIX^{ème} siècle la galerie Umberto I^{er}



Dans cette catégorie on peut distinguer :

- les villes typiques d'une époque ou d'une culture conservées dans une quasi-intégrité et que n'a affecté aucun développement ultérieur.
 - les villes à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de leur histoire.
 - "les centres historiques" recouvrant exactement le périmètre de la ville ancienne, aujourd'hui englobée dans une cité moderne.
 - les secteurs quartiers ou îlots fournissant même à l'état résiduel, un échantillon cohérent d'une ville historique.
 - les villes nouvelles des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles présentant une qualité architecturale ou paysagère, et une valeur d'usage appréciée des habitants et des visiteurs.
- **les paysages culturels**, "œuvres conjuguées de l'homme et de la nature".
Ils comprennent une grande variété de manifestations interactives entre l'homme et son environnement ; on distingue trois catégories majeures :
- * le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, à savoir les jardins et les parcs.
 - * le paysage évolutif, résultat d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ ou religieuse ; on distingue trois catégories :
 - le paysage relique
 - le paysage vivant qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine.
 - le paysage culturel associant des phénomènes religieux, artistiques, ou culturels à l'élément naturel.

2.5. Les listes des biens

Comme indiqué précédemment, les rapporteurs considèrent que l'actuelle liste des biens présente deux déséquilibres : le premier en faveur des sites archéologiques, le second en faveur de la valeur exceptionnelle du patrimoine. Ils estiment qu'une meilleure place doit être faite aux villes historiques vivantes et aux paysages culturels ; le choix devant également être infléchi vers des biens moins remarquables, mais qui, par contre, jouent ou seraient appelés à jouer un rôle effectif dans la vie contemporaine.

L'ouverture des débats entre les intéressés eux-mêmes, l'instauration d'un dialogue sur les thématiques de coopération sont aux yeux des rapporteurs, un préalable à toute reprise du programme.

2.6.2. L'information du public et la médiatisation du programme :

La protection du patrimoine culturel et l'ouverture du dialogue sur les identités méditerranéennes passent par la sensibilisation du public par une action

2.6.2.1. *La perception du patrimoine culturel*

Que " l'héritage naturel et culturel de la Méditerranée soit une richesse unique " ¹ est une constatation fréquemment énoncé par les institutions en charge du patrimoine, mais peu partagée par les populations qui, dans leurs vie quotidienne, ne se sentent pas concernées.

Les sites archéologiques sont très souvent perçus comme obstacle au développement ; on ne compte plus les conflits entre archéologues qui défendent **leurs réserves scientifiques** et les ayants-droit qui, soit sont soumis à des régime de servitudes sans indemnisation, soit estiment pouvoir user de leur bien sans obligation ni contrainte.

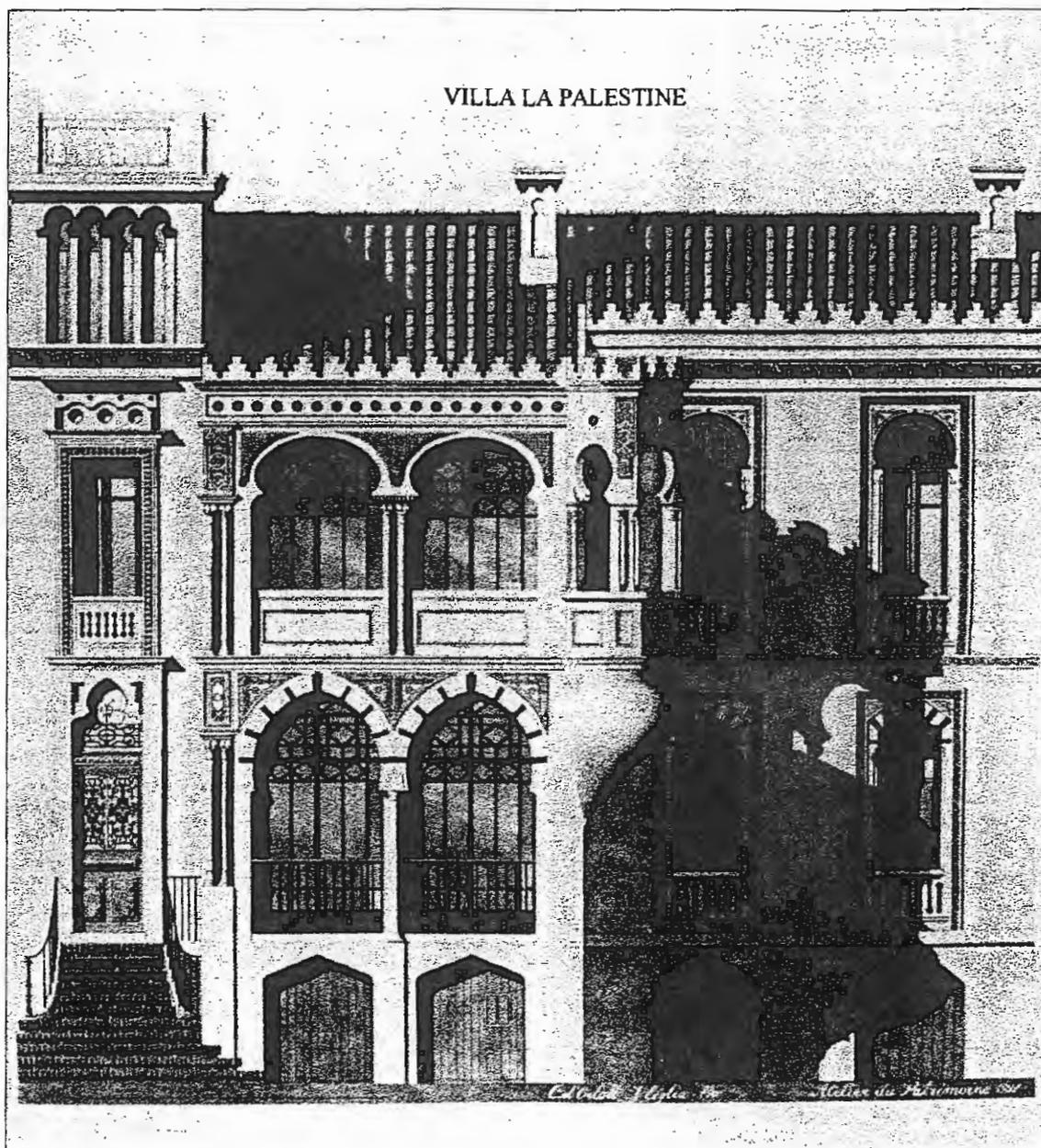
Les monuments historiques ne sont pas logés à meilleure enseigne et dans de nombreux cas , le propriétaire abandonne le bien à la taudification. en attendant que l'immeuble menace ruine pour récupérer son terrain et construire à neuf. La médina de Sousse pourtant classée sur la liste du patrimoine mondial est victime de ce processus.

En bref, les biens culturels protégés par les spécialistes au nom de l'histoire, de l'art ou de la science, ne sont pas perçus par les populations ni souvent par les collectivités locales comme valeur patrimoniale ; cette contradiction est fréquemment relevée par la presse écrite au Caire ou à Istanbul, à Alger ou à Tunis ; en témoigne cet article de la Presse de Tunisie (24 mai 2001) " sur les immeubles vétustes à Tunis, Faut-il raser ou rénover ? " ²

¹ In Plan Bleu pour les méditerranéens.

² Faut-il raser les vieux murs de la capitale ou faudrait-il restaurer tous ces trésors construits durant plus d'un siècle représentant le génie d'une population cosmopolite et plurielle qui a donné ses lettres de noblesse à Tunis, capitale dont la richesse architecturale en a fait l'une des villes les plus célèbres de la Méditerranée ? La lutte est âpre entre propriétaires et locataires, d'un côté, qui se cramponnent à leurs droits, protégés par la loi, mais qui ont transformé ces vieux immeubles en danger public permanent, et, de l'autre, la municipalité dont le souci de veiller à la sécurité des citoyens et de défendre une approche politique qui tente de transformer Tunis en une capitale digne de ce nom.

Qui sont les habitants de ces demeures et immeubles ? Pourquoi tiennent-ils tant à continuer à vivre dans des logements vétustes et dangereux ? Comment les responsables comptent s'y prendre pour régler ces problèmes ? En rasant les immeubles de la capitale, ne fait-on pas table rase d'un passé qui, même apparenté à l'époque coloniale, fait partie de notre mémoire collective et de notre patrimoine culturel ? Enquête sur un enjeu qui s'avère être national.



"Peu après 1900, un commerçant de Bourges enrichi dans le textile et sans attaches connues dans le Midi, décide de s'installer à Marseille et se fait construire une villa néo-mauresque à l'Estaque. Le quartier de l'Estaque regarde la mer au sud : il jouxte au nord-est le bassin de Séon, dont l'économie repose sur les tuileries et les cimenteries.

Séduit par l'orientalisme, Monsieur Leclerc commande à l'entreprise de maçonnerie locale Olive frères une villa, sur le modèle d'une maquette qu'il a vue dans une exposition universelle.

Réalisée en deux campagnes rapprochées, la villa La Palestine rassemble sur sa façade sud les éléments caractéristique du vocabulaire néo-mauresque : tour-minaret, merlons, arcs outrepassés, motifs décoratifs en relief, carreaux de faïence et traitement polychrome. A l'intérieur, deux loggias superposées, dont une est aujourd'hui badigeonnée, reçoivent un décor peint librement inspiré du répertoire hispano-mauresque.

Comme souvent dans ce type d'architecture, le décor relève du collage d'éléments issus de culture et de style divers, rassemblés de façon ostentatoire pour satisfaire un rêve d'Orient. Dans cet esprit, la construction en matériaux locaux traditionnels s'adapte et recourt volontiers au trompe-l'œil pour répondre aux demandes du commanditaire"¹.

¹ Sylvie Denante – Note de synthèse – Conservation Régionale des Monuments Historiques. 60- Inv. MH : 16 novembre 1993

* l'approche thématique des difficultés ; à titre d'exemple citons :

- l'accueil des touristes et la gestion des flux tant aux abords d'un site archéologique que dans le site lui-même. Cette question soulevée par le superintendant de Pompeï préoccupe tous les conservateurs de sites. Une réflexion approfondie, assortie d'une démonstration de savoir-faire s'impose toute affaire cessante.
- l'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un ensemble historique et traditionnel.
A ce jour, aucune médina du monde arabe ne dispose d'un plan de sauvegarde. Ni les médinas de Tunis, Sousse, Alger et Fez, pourtant classées sur la liste du patrimoine mondial, ne disposent d'un document à valeur juridique. C'est pourtant un pré-réquisit de la convention de l'UNESCO...
- l'établissement d'un plan de protection du patrimoine architectural et urbain dans un quartier ou une ville des XIX^{ème} – XX^{ème} siècles accompagné de son montage financier.
- la mobilisation des financements sur un projet consensuel, et l'appel au mécénat.

Les rapporteurs pensent que l'implication du PAM dans des projets emblématiques permettrait de satisfaire l'aspiration aux résultats concrets que réclament populations et collectivités locales. C'est à l'évidence un chemin difficile puisqu'il suppose un engagement dans toute la chaîne méthodologique de montage du projet.

La difficulté a un double avantage : on se souviendra du projet comme on se souvient encore aujourd'hui de la campagne d'Abou Simbel qui auréolé l'UNESCO de notoriété ; il aura des effets d'entraînement ne serait-ce que par la méthode utilisée.

2.7. Les perspectives du programme :

Les cinq centres d'action régionale (PB, PAP, ASP, TDE) ont une avance certaine sur le programme 100 sites historiques, qui apparaît dans la démarche générale du PAM comme le petit dernier, pas tout à fait bien-né, et dont on ne sait pas s'il survivra à l'évaluation...

Les rapporteurs considèrent que l'attention portée par les parties contractantes au "patrimoine culturel et aux identités de la Méditerranée contemporaine" ne portera ses fruits qu'à condition que le PAM engage une réflexion prospective approfondie et se livre à un sérieux effort d'anticipation pour en tracer des perspectives.

On a sans doute trop demandé à l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille dont la contribution essentielle a été la mise à disposition du Secrétariat de l'opération de Daniel Drocourt, architecte, assisté à l'occasion par une archéologue, Madame Morel. Vaste mission pour un homme seul dont on ne s'étonnera pas qu'il a conduit le Secrétariat en personnalisant les rapports tant avec les responsables de site (qui pour la plupart ne se connaissent pas entre eux) qu'avec les interlocuteurs des grandes institutions. Une telle situation qui est regrettable sous l'angle du fonctionnement du Secrétariat est la conséquence de ... la légèreté de la structure.

Compte tenu de cette situation faut-il réorganiser le Secrétariat ou bien créer une structure ad hoc ?

3.1. Les scénarii institutionnels

La réorganisation institutionnelle peut-être envisagée selon trois axes de réflexion :

- le réaménagement de l'actuel Secrétariat
- le transfert du Secrétariat à un autre partenaire
- la création d'un centre d'activité régionale.

Scénario n° 1 : le réaménagement de l'actuel Secrétariat :

Les rapporteurs considèrent que l'Atelier du Patrimoine est une structure professionnelle compétente dans son domaine, mais insuffisamment étoffée pour affronter la diversité des missions d'un programme patrimonial réorienté vers des problématiques de développement durable. Il ne peut donc être reconduit sans un réaménagement en profondeur. Le Secrétariat Général de la Mairie de Marseille ¹ en a convenu et se déclare prêt, dans la perspective de la réorientation du programme vers le développement durable, à envisager une autre forme de coopération, combinant l'Atelier du Patrimoine à l'Institut de la Méditerranée :

- l'Atelier du Patrimoine continuerait à prêter son concours sur des thèmes de coopération précis et identifiés dans son champ de compétence, et selon un protocole très précis, défini par les pays membres.
- l'Institut de la Méditerranée, association gérée par le Professeur J.L. Reiffers, financée par le Conseil Régional, le Conseil Général, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce, pourrait s'investir sur les nouvelles finalités du programme.

Si la combinaison de ces deux institutions est possible – le montage reste à faire – il appartiendra aux autorités françaises de désigner un chef de mission agréé par les différentes autorités locales régionales de Marseille mais également par les ministères de la Culture et de l'Environnement. Le réaménagement du Secrétariat ne se comprend que dans la mesure où les autorités françaises consentent une amélioration des prestations (compétences, budget) qu'elles offrent au PAM.

¹ Compte rendu d'entretien avec Jean-Claude Godard.
Secrétaire Général de la ville de Marseille 27 Juin 2001.

3.2. La mobilisation des ressources humaines

Quel que soit le scénario retenu, la réorganisation institutionnelle sera fonction de l'ampleur de la réorientation du programme, des finalités qu'on lui assigne, des perspectives temporelles qu'on lui fixe.

Compte tenu des variables, la mobilisation des ressources humaines doit être modulée ; toutefois, la structure de base doit répondre aux critères suivants :

3.2.1. La direction de l'institution

Les rapporteurs considèrent qu'on évitera, si possible, de confier la direction du programme à un archéologue ou à un architecte de monuments historiques pour éviter les dérives techniciennes constatées dans l'actuel système et l'enfermement de l'action dans une vision sectorielle.

Rejoignant l'avis du PNUE¹ ils estiment que le responsable de l'institution doit être, de préférence, un ou une généraliste ayant :

- une sensibilité aux thèmes culturels et identitaires reconnue à travers une expérience professionnelle bien établie
- une connaissance approfondie des administrations notamment celles de la Culture, de l'Environnement, du Tourisme
- une fréquentation suffisante des organisations internationales (UNESCO, PNUD, Banque Mondiale, Commission Européenne)
- une aptitude aux relations publiques afin d'assurer la concertation avec les points focaux et les membres du réseau et de représenter le programme auprès des Etats membres (un rôle d'ambassadeur du patrimoine)
- une aptitude aux langues étrangères
- une expérience de la gestion administrative et financière.

3.2.2. Les experts permanents du programme

La réorientation du programme vers les finalités du développement durable suppose la création d'une équipe solidaire dont les experts sont familiarisés aux méthodes de la planification participative et savent travailler en équipe. Pour répondre aux missions essentielles du programme, cinq experts sont requis :

→ Architecte - urbaniste :

Champ de compétence : planification urbaine :

- secteurs sauvegardés
- zones de protection du patrimoine architectural et urbain
- habitat social en milieu urbain historique.

¹ l'Environnement (France, 4 Juillet 2001)

¹ Cf rapport terminal du 07/05/99

→ Historien journaliste

Mission :

- information du public, médiatisation du programme
Il ne devrait pas entrer dans la mission de ces professionnels de mener des actions directes, mais d'assurer une veille, et d'aider à l'émergence de projets.

3.2.3. Les experts associés

Ni les archéologues ni les juristes ne font partie de l'équipe permanente car si leur rôle est incontournable, leur présence est nécessairement discontinue.

→ Tous les pays de la Méditerranée ont des institutions archéologiques et des archéologues responsables de site en relation permanente avec les institutions internationales et les grandes missions archéologiques des Universités européennes.

Il est inutile en conséquence de venir coiffer ce système éprouvé par un archéologue affecté en permanence au programme. Il est par contre indispensable de pouvoir offrir les compétences spécifiques à tel ou tel responsable de site confronté à une situation particulière.

→ Le montage de dossier de classement ou de secteurs sauvegardés pose des problèmes juridiques qu'il convient de traiter au cas par cas et à la demande en apportant notamment toutes les informations nécessaires au montage des dossiers et à la constitution des équipes.

Il s'agit d'un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais dans aucun cas de maîtrise d'œuvre.

CONCLUSION

Au terme de leur enquête, les rapporteurs ont été amenés à constater que le programme 100 sites historiques n'a pas atteint ses objectifs en raison de l'imprécision de ses finalités et du fonctionnement peu satisfaisant du Secrétariat dirigé par l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille.

Le "réseau" conçu comme une entente des responsables de sites n'existe pratiquement pas ce qui a eu pour conséquence de susciter la déception chez les partenaires potentiels.

La dérive vers les techniques de l'archéologie a détourné le programme de ses finalités générales.

En conclusion, l'action telle que menée jusqu'à présent n'a pas de légitimité à perdurer. Toutefois le programme 100 sites a suscité de nombreuses attentes, et dans leur grande majorité, les interlocuteurs consultés ont souligné son intérêt à condition qu'il soit réorienté en fonction des problématiques du PAM – la protection de l'environnement – et de ses finalités, le développement durable.

Les rapporteurs proposent en conséquence la relance immédiate du programme sous l'intitulé : Patrimoine culturel et identités de la Méditerranée contemporaine.

Egypte	- Abou Mena	1979		X	S. A.
	- Le Caire islamique	1979		X	E. H. T.
	- Guizeh	1979		X	S. A.
	- Memphis	1979		X	S. A.
	- Saqqara			X	S. A.
	- Nécropole d'Alexandrie.			X	S. A.
Espagne	- Ampurias			X	S. A.
	- Barcelone:				E. H.
	- Cordoue	1984-1994		X	E. H.
	- Grenade	1984-1994		X	E. H.
	- Ibiza / fortification Dalt Vila	1999		X	S. A.
	- Majorque / Cathédrale et Palais de Palma			X	M. H.
	- Malaga			X	E. H.
	- Minorque / Taulas / Talayots et navetas			X	S. A.
	- Murcie			X	E. H.
	- Seville	1987		X	E. H.
	- Tarragone	2000		X	S. A.
	- Valence et l'Albufera		X	X	E. H.
France	- Aigues-Mortes			X	E. H.
	- Arles	1981		X	S. A.
	- Cucuruzzu et Filitosa.			X	S. A.
	- Fréjus.			X	S. A.
	- Marseille / Port antique		X	X	S. A.
Grece	- Athènes	1987		X	S. A.
	- Corfou			X	E. H.
	- Crète			X	S. A.
	- Delos	1990	X	X	S. A.
	- Delphes	1987	X	X	S. A.
	- Epidaure et Nauplie		X	X	S. A.
	- Mont Athos / Simonos Petra		X	X	S. A.
	- Mycènes- Tyrins	1999		X	S. A.
	- Mystras				E. H.
	- Olympie	1989		X	S. A.
	- Paros et ses carrières	1989		X	S. A.
	- Rhodes			X	E. H.
	- Thessalonique			X	S. A.
	- Samos	1988		X	S. A.
	- Santorin		X	X	S. A.
- Thasos et ses carrières.		X	X	S. A.	

Turquie	- Antalia			X	S. A.
	- Aspendos			X	S. A.
	- Brousse			X	S. A.
	- Didymes			X	S. A.
	- Ephèse			X	S. A.
	- Fethiye / Olüdeniz		X	X	S. A.
	- Halicarnasse /Bodrum		X	X	S. A.
	- Istanbul	1985		X	E. H.
	- Kaunos		X	X	S. A.
	- Kekova		X	X	S. A.
	- Knidos			X	S. A.
	- Millet		X	X	S. A.
	- Pergame		X	X	S. A.
	- Phaselis		X	X	S. A.
	- Priene			X	S. A.
- Troie	1998		X	S. A.	
- Xanthos / Letoon	1988		X	S. A.	
Yougoslavie	- Kotor	1979	X	X	S. A.

**Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques**

**Rapport d'Evaluation
Juillet 2001**

Annexe 4

Liste des compte-rendus d'entretien (avec l'accord des personnes entendues)

- 4.1 M. Nabli - Conservateur du Site de Carthage, Tunisie. Le 13 Mai 2001
 - 4.2 M. Serge Antoine - Entretien téléphonique du 25 Mai 2001
 - 4.3 Mme Minja Yang - Directeur Adjoint, Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, le 11 Juin 2001
 - 4.4 MM. Aldo Iacomelli et Guerrieri, Ministère de l'Environnement, Rome, le 12 Juin 2001
 - 4.5 M. Pietro Giovanni Guzzo, Conservateur du site de Pompeï, le 13 Juin 2001
 - 4.6 M. Abdelaziz Daoulatli, Historien, Maître de recherches Ancien Directeur de l'Institut National du Patrimoine, Tunis. Le 16 Juin 2001
 - 4.7 M. Adel Hentati, Expert, responsable du CAR/ASP, Tunis. Le 16 Juin 2001
 - 4.8 M. J-CI Gondard, Secrétaire Général de la Mairie de Marseille. Le 27 Juin 2001
 - 4.9 Mme Isabelle Longuet, Service des Actions Internationales Ministère de la Culture, France, le 28 Juin 2001
 - 4.10 Mme Emanuelle Leblanc, Service des Actions Internationales, Ministère de l'Environnement, France. Le 4 Juillet 2001
 - 4.11 Mme Ilhan Montacer, Assistante de M. Pierre Fontaine, Point focal d'Eumédis pour la France, le 5 Juillet 2001
 - 4.12 M. Acosta Soto, D. G. des Relations Extérieures Commission Européenne, Responsable du Programme Euromed Heritage. Bruxelles, le 11 Juillet 2001
 - 4.13 M. Luxen et Mme Consuelo Leon, Ministère de la Culture, ICOMOS Belgique
-

3 - L'échange d'informations

Le PAM pourrait apporter une aide importante aux gestionnaires en montant un réseau, permettant notamment la circulation des informations juridiques et techniques et les échanges d'information sur les expériences réussies, mais aussi pourquoi pas, sur l'analyse des causes des échecs.

Il serait notamment intéressant de faire **des bilans périodiques** de l'état d'avancement de chaque site et de les **diffuser**.

La visite de l'atelier du patrimoine, à Marseille, avait été à cet égard très instructive, car elle permettait de démontrer l'intérêt d'une intégration de l'approche patrimoniale dans les processus de gestion du milieu urbain.

4 - des réunions régulières et tournantes

Une réunion tous les deux ans, dans un site différent, qui permettrait de faire le point des avancées, ou des reculades, et de présenter, in situ, la politique d'une ville serait très instructive, et pour les participants, et pour les autorités politiques chargées de l'accueil et de l'organisation d'une telle opération, qu'elle contribuerait à sensibiliser aux problèmes de patrimoine.

5 - Le rattachement au PAM

On peut s'interroger sur la pertinence du rattachement de l'opération 100 sites historiques, qui concerne des domaines aussi différents que l'archéologie, les médinas, les sites urbains, le patrimoine subaquatique, aux Aires spécialement protégées, qui sont généralement gérées par des scientifiques écologistes ou chimistes, dont les préoccupations et les approches sont très éloignées de la protection et de la mise en valeur d'un patrimoine historique.¹

6 - Le manque de suivi

M. Nabli n'a revu Daniel Drocourt, après 1989, qu'une fois en 1994, et encore n'a-t-il pas compris sous quelle casquette il se présentait (ville de Marseille, ICOMOS, Union Européenne ?), en aucun cas il n'a été question du PAM.

Aussi pose-t-il la question : **pourquoi**, après les grandes déclarations des plus hauts responsables du PAM et de l'UNESCO **ne s'est-il rien passé** ? Apparemment, la responsabilité n'est pas à rechercher du seul côté de l'animateur de l'opération...

En conclusion, il s'agissait d'une belle idée, décevante, car elle n'a pas eu de concrétisation et qu'il s'agirait de reprendre de façon plus systématique et mieux organisée.

¹ Le responsable des Aires spécialement protégées a édité **un fascicule sur Carthage**, très bien fait, mais qui est épuisé, c'est une initiative à réactualiser.

Un troisième aspect semble important, qui rejoint la problématique du développement durable, à savoir : l'influence de l'homme sur la conservation du patrimoine

On retrouve les pollutions, mais aussi le tourisme et les problèmes liés à la surfréquentation, (et le développement urbain).

A ce propos S. Antoine suggère de visiter Alexandrie et Sainte-Catherine, bons exemple de ces différentes problématiques.

Ce qui est important dans cette approche, c'est le mélange des cultures et réaliser des économies d'échelle

Il serait souhaitable que la France s'implique plus dans ce programme.

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation

Annexe 4 - 4

Compte-rendu d'entretien avec Aldo Iacomelli et Pietro Guerrieri
Ministère de l'Environnement, Rome. le 12 Juin 2001

Nos deux interlocuteurs n'ont pas exactement le même point de vue :

1- Pietro Guerrieri exprime son inquiétude sur :

- La possibilité d'intégrer le programme des 100 sites dans l'activité du PAM .
- Les conflits des réseaux de l'archéologie et de l'environnement.

Il souligne combien les archéologues sont « jaloux » de leurs territoires.

Pour ces deux raisons, il lui semble nécessaire de laisser à l'Unesco le soin de traiter les sites historiques et d'en décharger le PAM / UNEP.

M. Guerrieri nous explique que s'il s'est opposé au projet, c'est qu'il considérait que les moyens mis en œuvre étaient trop insuffisants pour avoir un véritable impact, pas de masse critique, c'est du "bricolage" et que d'autre part les objectifs n'étaient pas assez clairs : s'il s'agit de Patrimoine, cela relève de la culture et non du PAM.

Par ailleurs, il estime qu'il y a trop de réseaux déjà existants.

2- Aldo Iacomelli fait état de la convention relative au patrimoine subaquatique en cours d'établissement sous l'égide des Nations Unies New York ; il nous conseille de nous en rapprocher et d'intégrer le programme dans ce cadre.

M. Iacomelli constate également qu'il y a une dérive par rapport aux objectifs initiaux, mais serait favorable au patrimoine subaquatique, car **il y a de l'argent** (et aussi apparemment parce qu'il connaît un peu le dossier). Les questions qui se posent sont : que faire, comment, avec qui et quel argent ?

Il attend de nous que nous fournissions des débuts de réponse, si elles sont satisfaisantes, il suivra...Il insiste sur la nécessité d'afficher **un programme clair**.

Il faut selon lui s'appuyer sur les points focaux, qui doivent assurer la coordination Culture/Environnement, par contre il se méfie des actions menées par les Municipalités, plus difficiles à cadrer.

Il faut bien préciser qui fait quoi et à quel coût. Il y a trop de structures qui font la même chose, y compris au sein du PAM (Split, Tunis, Marseille).

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation
Annexe 4 - 5

Compte-rendu d'entretien avec M. Pietro Giovanni Guzzo
Conservateur du Site de Pompeï. Le 13 Juin 2001

Le Conservateur nous a réservé un excellent accueil.

1 - Notoriété du Programme :

Il nous a indiqué qu'il n'avait jamais entendu parler du programme 100 sites, ce qui ne l'étonne pas étant en relation avec le Ministère de la Culture, et les organismes de la mouvance, mais pas avec ceux de l'Environnement.

2 - Utilité du Programme :

Il juge intéressant l'idée d'un réseau de sites permettant d'échanger les expériences.

Il serait très demandeur d'un bulletin, paraissant deux fois par an, bien écrit, mais très ciblé, organe de liaison entre les gestionnaires des sites.

3 - les thèmes :

Les problèmes qui le concernent, sont ceux liés à la gestion : mise en valeur du site, muséographie, diffusion de l'information, maîtrise de l'urbanisme et du tourisme.

Se préoccuper de l'environnement urbain et paysager des sites et tirer parti des expériences des autres, dans ce qu'elles ont de réussi.

Les problématiques à aborder seraient soient générales, soit thématiques, soit régionales.

Les principaux problèmes concernent

l'Environnement

la pollution

l'implantation des hôtels

les pressions exercées sur les sites

3 - 1 Aménagement du Territoire

Il s'agit avant tout de problèmes d'Aménagement du Territoire

A cet égard, il nous cite le projet de train rapide TAF Rome Naples Salerne

Si cette ligne métropolitaine s'arrête en gare de Pompeï, les effets sur le site peuvent être considérables, mais aussi, en les maîtrisant bien, peuvent avoir un impact bénéfique. D'où la nécessité d'une vision à long terme.

3-2 Développement Durable et Impact touristique

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation
Annexe 4 - 6

Compte-rendu d'entretien avec Abdelaziz Daoulatli, historien, maître de recherche,
Ancien directeur de l'institut national du patrimoine. (Tunisie). Le 16 juin 2001

Abdelaziz Daoulatli et Daniel Drocourt ont rédigé à la demande de CAR / PAP le document suivant:

"Orientations pour la connaissance, la sauvegarde, la planification et la gestion des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen"

PAM / UNEP

Ministères des affaires étrangères, de la culture et de la communication, de l'environnement (France)

Atelier du patrimoine de la ville de Marseille. Janvier 1989

L'entretien avec A. Daoulatli est orienté vers l'évaluation de ce document pour en mesurer plus de 12 ans après la portée et les limites.

- 1- Selon A. Daoulatli, le document d'orientations de 1989 visait à énoncer les grandes lignes des actions à entreprendre à charge pour le PAM de réaliser le montage institutionnel et financier.
 - 2- A la question de savoir s'il était nécessaire de lancer un programme particulier à la Méditerranée sous l'égide de l'UNEP alors qu'existe le comité du patrimoine mondial, A. Daoulatli précise que l'UNEP à travers le PAM fonde son action sur la notion de **sauvegarde intégrée**, le patrimoine étant une composante et / ou un facteur du développement social et économique.
L'UNESCO fonde son action sur la protection stricto- sensu des biens culturels et / ou naturels de valeur universelle exceptionnelle.
L'idéologie de la **protection** des valeurs universelles et celle de la **sauvegarde** du patrimoine diffèrent dans leurs objectifs et leurs méthodes même si dans leurs effets elles se recouvrent.
En conséquence, la stratégie de l'UNESCO / patrimoine mondial et celle de l'UNEP / PAM sont normalement distinctes même si elles sont complémentaires.
 - 3- Au moment de la rédaction du document à la fin des années 80, les différents conservateurs de sites consultés insistaient sur:
 - Les mesures préventives pour sauvegarder les sites beaucoup plus menacés par les évolutions socio-économiques (tourisme / urbanisation) et environnementales que par le vieillissement stricto- sensu des biens.
 - Les mesures de mise à niveau des institutions responsables pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions avec des moyens légaux et financiers adéquats.
-

6- A quelles conditions doit – on poursuivre le PAM / 100 sites ?

A cette question, A. Daoulatli rappelle qu'au milieu des années 80 on parlait d'intégration mais depuis, le concept de développement durable s'est généralisé et imposé : il convient en conséquence de procéder à une réorientation idéologique qui permettait l'établissement de nouveaux termes de référence.

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation

Annexe 4 - 8

Compte-rendu d'entretien avec M. Jean-Claude Gondard
Secrétaire Général de la Mairie de Marseille. Le 27 Juin 2001

1 – Action de l'Atelier du Patrimoine

M. Gondard estime que l'Atelier du Patrimoine constitue un outil remarquable et que l'implication de son Directeur, Daniel Drocourt, dans le Programme des 100 sites a été déterminante. On ne peut reprocher une personnalisation de cette action, inhérente à la mission : s'il n'y avait pas eu une forte implication personnelle de la part de Daniel Drocourt, rien ne se serait passé. Or, si l'on en juge par le nombre de données collectées, un énorme travail de recueil d'information et de mise en forme des données a été effectué. Par contre, il est certain que le programme a pâti d'un manque d'orientations clairement définies et que le choix des 100 sites concerne essentiellement le patrimoine archéologique, d'où, à l'origine, une adéquation de la structure à la mission.

2 – Réorientation des objectifs

Si les objectifs doivent être réorientés vers le développement durable : interactions entre le patrimoine naturel et culturel et l'environnement, dans sa triple dimension, naturelle, sociale et économique, la Ville de Marseille est tout à fait prête à s'investir dans cette nouvelle voie. Elle a en effet décidé de s'impliquer tout particulièrement dans une Charte de Qualité de la Vie et dans les agendas 21. Cette action serait donc en droite ligne de cette décision.

Par ailleurs, ainsi que nous l'avait indiqué Mme Reynaud, la Ville reste très mobilisée sur la coopération intra-méditerranéenne.

3 – Réorienter les modes d'action

M. Gondard est d'accord sur la nécessité de créer un véritable réseau entre les gestionnaires des sites, de mettre en œuvre des coopération multinationales, en s'appuyant au besoin sur d'autres villes méditerranéennes, de rechercher des sources de financement auprès des bailleurs de fonds internationaux, et de faciliter l'accès des pays du Sud à ces financements. Il est conscient que cela suppose une organisation spécifique et un soutien logistique solide. Les profils à rechercher ne sont plus seulement ceux de spécialistes du patrimoine.

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation
Annexe 4 - 9

Compte-rendu d'entretien avec Mme Isabelle Longuet
Service des Actions Internationales au ministère de la Culture (France)
Le 28 Juin 2001

1 - Implication du Ministère de la Culture dans le Programme

Le Ministère de la Culture a été peu impliqué dans le programme à l'origine. Par contre ses responsables, notamment à l'International, ont souvent rencontré des interlocuteurs concernés par les 100 Sites, en particulier en Tunisie.

Ce n'est qu'à l'occasion de la remise en cause du programme que Mme Longuet a été officiellement consultée et a participé à une réunion interministérielle organisée par le point focal français, M Pujoulas, au Quai d'Orsay.

2 – Action du Coordinateur

Mme Longuet estime que l'image de Daniel Drocourt, tant à l'étranger, qu'auprès des professionnels français, notamment des archéologues, est très mauvaise. L'impression est que ce programme, effectué sans moyens - car Daniel Drocourt agit seul et s'appuie peu sur la structure municipale -et sans crédits, n'a débouché sur aucune action, et que le coordinateur a confisqué cette action à son unique profit.

Il n'y a eu aucun retour d'information, aucun compte-rendu d'action. Par ailleurs, le fait de se présenter sous de multiples casquettes, entraîne une confusion dommageable auprès des interlocuteurs.

Enfin, il n'a fait aucune proposition d'action concrète ni encouragé aucune réalisation. A l'heure actuelle, sur le terrain, il est totalement déconsidéré tant en France, qu'à l'étranger.

3 - Inexistence d'un réseau

L'information n'a jamais été distribuée entre les partenaires, il serait cependant souhaitable d'organiser une véritable coopération et une circulation de l'information entre tous les organismes qui se préoccupent du patrimoine méditerranéen.

4 - Le recours aux crédits européens ou multinationaux

Daniel Drocourt, qui a de nombreuses relations avec différents organismes internationaux, était particulièrement bien placé pour mobiliser des crédits multinationaux et notamment européens, il ne l'a pas fait.

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation
Annexe 4 - 10

Compte-rendu d'entretien avec Mme Emanuelle Leblanc
Service des Actions Internationales au ministère de l'Environnement (France)
Le 4 Juillet 2001

- 1- Mme Leblanc pense qu'il est effectivement nécessaire d'opérer un recentrage de la problématique vers le développement durable, les aspects les plus importants étant l'impact du Tourisme et de l'Urbanisation, à côté des facteurs environnementaux (climat, pollution, séismes). Pour cela, il faut établir de **nouveaux critères**.
 - 2- Elle pense qu'il est également intéressant de recentrer l'action sur un **nombre de sites plus restreint**, correspondant aux différents critères retenus.
 - 3- Dans ces conditions, la structure d'accueil de l'Atelier du Patrimoine ne peut plus jouer qu'un rôle de sous-traitance occasionnel. Il est cependant intéressant que la Ville de Marseille continue à vouloir s'impliquer dans l'action.
 - 4- Il est nécessaire également de créer un **véritable réseau interactif**, qui fait actuellement défaut (mais ce n'est pas, malheureusement le seul cas).
 - 5- Elle s'interroge sur la raison qui fait exclure l'idée de créer un véritable centre régional : l'opération 100 sites a « l'odeur, le goût et la couleur d'un CAR », mais n'en est pas un... Elle pense qu'il est important de clarifier les structures du PAM, qui sont le produit d'une histoire et d'une sédimentation sclérosante. On ne peut faire plaisir à tout le monde, donc il est important de s'asseoir sur des schémas simples et clairs. Ce changement d'orientation doit être une occasion de tout remettre à plat, et pour sa part, elle est favorable à la **transformation du programme en CAR**.
 - 6- Pourtant le fait que, pour une fois le **Point focal soit extérieur au Ministère de l'Environnement**, lui paraît très intéressant et devrait être un exemple à suivre, tant en France qu'à l'étranger. La coordination qui s'est nouée à l'occasion de cette remise en question entre les 3 Ministères et l'ICOMOS lui paraît devoir être poursuivie. En effet, l'une des difficultés de ce Programme résulte de son caractère interministériel et interdisciplinaire, alors que la plupart des interlocuteurs sont le produit d'une monoculture (biodiversité ou archéologie). Il est temps d'insuffler du social et de l'économique dans les approches environnementales et réciproquement. Ce Programme pourrait être l'occasion d'innover.
 - 7- Enfin, la coopération doit également s'établir avec Euromed et le MEDA (SMAP).
-

Auraient pu être proposés : la constitution du réseau, la création du site, la réalisation de fiches techniques faisant intervenir CAO et photogrammétrie, la réalisation de documents grand public, la visualisation, à partir de la CAO, de projets d'aménagement etc...etc...

Une belle opportunité a été perdue !

Programme des Nations unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des 100 sites historiques

Rapport d'Evaluation

Annexe 4 - 13

Compte-rendu d'entretien avec M. Luxen, Secrétaire Général d'ICOMOS International et Mme Consuelo Leon, son assistante (Bruxelles). Le 12 Juillet 2001

1 - Le Secrétariat

Daniel Drocourt était le représentant français au Comité exécutif de l'ICOMOS, il n'a pas paru souhaitable de renouveler son mandat, non pas pour des raisons de compétence, qui est reconnue, mais parcequ'il ne sait pas travailler en équipe, ne fait pas remonter l'information, ne fournit aucun document écrit, ce qui est contradictoire avec la vie d'un réseau. De plus, il ne parle que le français, ce qui pose problème dans un organisme international.

2 La poursuite de l'action

M. Luxen souhaite la poursuite de l'action, à condition qu'elle perde son caractère de technique spécialisée et s'ouvre sur les problèmes liés au Tourisme et aux villes historiques. Il est tout a fait près à apporter son concours.

3 - Les partenariats

De très nombreux organismes ont investi dans la problématique. Il serait intéressant de se rapprocher de structures telles que l'OMT, l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICROM, le Conseil de l'Europe, Aga Khan Trust, la Ligue Arabe
AVEC (Alliance des Villes Européennes de la culture)

La Commission Européenne a lancé de nombreux programmes qui recouvrent ces domaines (FEDER, art 10), LEADER, INTERREG, HEREIN, qui sont ouverts aux seuls pays européens, mais aussi des programmes spécifiques à la Méditerranée : Euromed Heritage, Eumédis, SMAP, Europolis, IncoMed (Recherche), ce dernier lance un nouveau programme en 2002. Un autre programme de recherche est lancé par la DG Recherche, pour 2003 : Villes de demain et patrimoine culturel. (la dernière phase, de 1998 à 2002 a mobilisé 178 M° d'Euros)

4 - Euromed Heritage

Il est très dommage que ce programme qui a mobilisé beaucoup d'argent n'ait pu être utilisé pour constituer le réseau et lancer des actions concrètes.
